Discours de M. le Premier Préſident, au Châtelet, le 25 Septembre 1788, les Pairs y ſéant.

La Cour, témoin de tout votre zele, reçoit, avec la plus vive ſatisfaction, le témoignage public de votre attachement aux principes qu'elle a défendus avec perſévérance. Votre ſilence & votre inaction ont eu le plus grand ſuccès. Non-ſeulement cette auguſte Compagnie, mais toutes les Cours du Royaume vous rendront juſtice, en déclarant publiquement que l'État eſt redevable de ſon ſalut à votre ſageſſe & à votre modération.

Le premier Siége du Reſſort de la Cour avouera la reconnoiſſance que je ſuis chargé de témoigner au ſage & vertueux Magiſtrat qui vous préſide, & qui a juſtifié parfaitement, dans des circonſtances auſſi délicates pour la Juſtice & auſſi affligeantes, l'opinion que le Parlement avoit conçue de lui, d'après ſa ſageſſe perſonnelle, l'eſtime due à ſon nom & à l'ancienneté de ſes ſervices.

RÉPONSE DU ROI,

Du 26 Septembre 1788.

La continuation des ſervices de mon Parlement ne ſeroit pas utile, à cauſe des délais néceſſaires pour mettre les affaires en état. Mon intention eſt qu'il ſoit procédé à l'enregiſtrement de ma Déclaration portant *Etabliſſement de la Chambre des Vacations*. J'ai autoriſé les Procureurs & les Huiſſiers à faire, pendant ſa durée, des ſignifications, pour que les procès puiſſent être à portée d'être jugés au moment de la rentrée. Ma bonté avoit prévenu le vœu de mon Parlement, en rappellant les perſonnes que j'avois jugé à propos d'éloigner. La diſtribution des graces & la diſcipline militaire ſont des objets étrangers à mon Parlement.

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO ·

875